

*R. J. de Assault
Publié à l'origine par l'Assemblée*

LE CHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

RÉDIGÉ EN COLLABORATION.

No. 1

St-Hyacinthe, 13 Aout 1891

No. 21

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES CHAUSSURES

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

DUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

PAQUETTE & GODBOUT

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE.

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masque et autres taches de la peau, **LA LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable **RENÈNE** pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicinale, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est **brunie par le soleil**, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Province, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal

Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'oles ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif **DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.**

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE.

Magasin du Bon Marche

ETABLI EN 1877.

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leurs

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 43—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirtings, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le signifié continue toujours son commerce de spécialité en **Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,** (En gros et en détail.)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont apprécié lorsque M. le chevalier Campeau, délégué au pême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du **PUE TABAC DE LA HAVANE.** De tous les cigares, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil **FRATERNEL.**

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité un magasin de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALRIOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles. Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à prix défiant toute compétition.

CONDITIONS

Le prix d'un abonnement à "l'Écho" est de \$1.00 payable rigoureusement d'avance. Nous accorderons cependant des abonnements de faveur à nos succursales comme à celles des Sociétés sœurs qui nous feront tenir les noms d'au moins vingt-cinq abonnés. Pour nos succursales cependant, le privilège ne vaudra que pendant le mois d'août.

La C. M. B. A.

AUX MEMBRES DU CANADA

Frères—A une assemblée du bureau des syndics tenue à Franklère Pa., le 7 juillet dernier, la question de la commission payée à la banque par le Grand Secrétaire Brown, pour les traites sur New-York, et la commission à payer par les héritiers des membres décédés au Canada, sur les chèques qu'ils reçoivent en paiement de leurs bénéfices a été longuement discutés; et un comité composé du Président Suprême du Secrétaire Suprême et du Trésorier Suprême a été nommé pour faire des arrangements par lesquels le Grand Conseil du Canada et les héritiers des membres canadiens seraient exempts de payer cette commission.

Vous êtes aujourd'hui officiellement avertis que le dit comité a pris de tels arrangements que à l'avenir les chèques du Grand Secrétaire Brown, au lieu de traites sur New-York, seront acceptés en paiement des versements, et comme ces chèques seront acceptés au pair ou au Canada, ces mêmes chèques serviront au paiement des réclamations canadiennes. Au cas où le montant payé par le Canada, pour un versement quelconque ne serait pas suffisant pour payer les héritiers canadiens, des traites seront émises payables au pair en Canada, et au cas où il serait encouru des frais, ces frais seront payés par le Conseil Suprême.

Le grand Secrétaire Brown a été officiellement averti de ces arrangements et a été prié d'avertir les branches sous sa juridiction de lui faire remise de la manière la plus commode et la moins coûteuse, sans acheter des traites sur New-York.

A vous bien fraternellement,

C. J. HICKEY,
Secrétaire Suprême.

FÊTE PATRONALE

DISCOURS DE M. RATTÉ

Ce monsieur dit que, tant qu'il y aura les fabriques, congrégations religieuses et municipalités qui seront prêtes à prendre l'argent des associations, il vaudra mieux le leur prêter que de prêter au gouvernement, car la facilité de le retirer est plus grande. A Ottawâ, dit-il, notre association a placé son capital dans les communautés religieuses, moins \$4,000.00 au gouvernement pour laquelle somme nous suivons le marché monétaire. Il est impossible que les congrégations religieuses faillissent, parce que le déshonneur qui résulterait d'un tel acte serait si grand que tout l'épiscopat se réunirait pour éviter le désastre. Moins on a affaire au gouvernement, mieux on est.

Il est heureux de la fondation du journal et offre ses félicitations à qui de droit; il promet de travailler à le faire connaître. Il approuve les dires de l'honorable Juge Tellier; la femme étant à la peine doit être à la récompense. Il n'est pas favorable à la diminution des bénéfices pour les malades; au contraire, si nous pouvions donner plus, je serais consentant. Il y a eu une proposition présentée à l'effet de faire payer quarante centins par année à chaque membre pour payer le médecin; on a échoué, mais le projet est encore à l'étude.

J'admettrai avec M. Deschênes qu'il y a beaucoup d'abus, mais je n'admets pas qu'il faille un capital aussi fort qu'il le prétend. L'association d'Ottawa compte 805 membres et son capital est de \$18,000; la contribution mensuelle est de 25 centins, en sus de cela, nous avons une amende de dix centins pour celui qui n'assiste pas aux séances. Nous avons aussi une propriété qui nous rapporte à peu près dix pour cent d'intérêt sur la somme que nous y avons mise. Les membres qui n'assistent pas à la fête patronale paient 50 centins et ceux qui ne se rendent pas aux funérailles de leurs confrères paient 25 centins. Tout cela nous permet de payer \$3.00 par semaines à nos malades, et d'avoir un surplus raisonnable.

Nos recettes, l'an dernier, ont été de \$7,800 et nous avons payé \$5,200.00. A la mort d'un confrère, nous payons \$500.00. Lors de la mort de la femme d'un confrère, chaque membre paie dix centins.

La troisième question, celle des bénéfices est vu d'un mauvais œil.

L'orateur remercie la Société St-Joseph pour sa gracieuse invitation ; et l'auditoire, pour l'attention qu'il a portée à ses paroles.

Sur la question de la création d'un département d'épargnes, MM. les délégués de Beaufort, Sherbrooke, Union St-Pierre de Montréal, St-Henri de Montréal, de l'Association des Commis-Marchands parlent dans le même sens que M. Ratté.

M. Noël, de Sherbrooke, caresse le rêve de la fusion des Sociétés de bienfaisance, mais pas d'une manière aussi parfaite que de les rassembler sous un seul drapeau, sous une seule loi.

M. CONTANT propose, secondé par M. Roy, que des remerciements soient votés au Président, aux membres du Comité et à la Société "l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe" pour l'aimable invitation qu'ils ont bien voulu faire aux délégués, des autres Sociétés et de la courtoisie avec laquelle ils ont été reçus.

Adopté.

M. BÉLAND retourne les remerciements pour l'acceptation de l'invitation à eux faite

Et la Convention est ajournée *sine die*.

SOCIÉTÉ DES ARTISANS

L'ASSEMBLÉE générale semi-annuelle de cette Société, succursale de St-Hyacinthe, avait lieu jeudi, le 6 août courant en la salle de l'Hôtel-de-Ville.

La séance s'ouvre sous la présidence de M. L. N. Trudeau, Ecr., Président.

Après lecture et l'adoption des minutes de la dernière assemblée, etc., le Sec.-Trésorier et le Bureau de Direction soumettent respectivement leur rapport comme suit :

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter le quatrième rapport semestriel des opérations de notre Société depuis son établissement à St-Hyacinthe.

Pour plusieurs raisons, nous avons lieu d'être satisfaits des progrès de cette association : les désastres financiers, le chômage forcé et occasionné par la fermeture de certains établissements industriels qui employaient un grand nombre d'ouvriers ; enfin, les années de crise financière générale qui ont accompagné et suivi la fondation de notre succursale—crise dont on ne prévoit pas encore la fin—tout semblait conspirer pour détourner l'ouvrier de tout ce

qui n'a pas pour objet immédiat de pourvoir au strict nécessaire de la famille. Malgré cela, nous avons lieu de nous enorgueillir des résultats obtenus.

Mais, pour que ce dernier état de choses continue, les membres doivent bien comprendre que c'est leur devoir, comme celui des Directeurs, de veiller à ce que les bénéficiaires que nous accordons aux malades ne soient payés qu'à bon escient. nous y sommes tous intéressés au même degré, car les abus peuvent compromettre l'avenir de notre société et vous faire perdre le fruit de vos épargnes.

Nous regrettons avoir été forcés d'accepter la résignation du premier président que votre bureau de direction avait choisi dès la fondation de la Succursale. Nous l'avons remplacé par L. N. Trudeau, écr., 1er vice-Président, et, comme directeur, nous avons choisi M. Louis-Brousseau, espérant que vous voudrez bien ratifier notre choix.

Jos. Morin, écr., censeur, ayant résigné sa charge, avait été remplacé par M. Ls. Brousseau qui, choisi comme directeur et 1er Vice-Président lors de la retraite de M. Deschênes, fut à son tour remplacé par M. B. Lalime. Le tout humblement soumis pour approbation.

Rapport financier

| | |
|-----------------------|------------|
| Recette..... | \$2,677.28 |
| Débourrés | 2,639.09 |
| Actif | 1,429.39 |
| Passif..... | 564.36 |
| Surplus en avoir..... | \$ 865.03 |
| Membres actifs..... | 354 |

Rapport des censeurs

Nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à l'art. 122 de nos règlements, le présent rapport :

Nous avons fait l'examen des livres tenus par le Sec.-Trésorier et nous sommes heureux de dire, à la louange de cet officier, qu'ils sont très bien tenus et qu'aucune erreur ne s'est glissée dans sa comptabilité. Nous avons aussi examiné les pièces justificatives des déboursés faits par le bureau de direction et nous avons constaté qu'ils ont été faits conformément aux règlements de la Société, le plus économiquement possible et dans le but de promouvoir ses intérêts.

Nous avons rempli les devoirs que nous imposent le chapitre XIème de notre Constitution, assistant aux séances de la Direction et veillant à sauvegarder les intérêts de la Société.

Nous regrettons d'avoir à constater que le montant des comptes en souffrance et ceux des

membres rayés soient assez considérables : nous suggérons au Sec.-Trésorier de voir à ce que ces comptes soient collectés. Enfin, nous réitérons les membres à l'art. 68 des Règlements afin qu'ils ne soient pas surpris s'ils sont privés des bénéfices par leur négligence. Le tout humblement soumis.

Après l'adoption de ces divers rapports, M. B. O. Béland propose : Que le Bureau de direction soit chargé de préparer, de présenter dans les délais fixés par les règlements, et de recommander fortement, conformément au vœu exprimé par cette assemblée, une motion réclamant de la prochaine assemblée générale, à Montréal, le droit, pour les succursales, de voter chez elles sur toute motion affectant la constitution et les règlements.

Agréé unanimement.

M. J. A. Hébert propose ensuite : que cette assemblée regrette l'adoption, par l'assemblée générale à Montréal, d'un règlement nouveau à l'effet de laisser aux Sociétaires la libre disposition du bénéfice au décès ; faisant par là, de la Société des Artisans, une institution financière ordinaire et en opposition avec la véritable interprétation de l'art. II de la Constitution.

Agréé unanimement.

L'on procède ensuite au choix des Directeurs, puis à l'installation des officiers, sous la présidence du Révd. A. X. Bernard, Prêtre Chanoine.

Et l'assemblée s'ajourne.

Comité de Régie

Présidence de M. B. O. Béland, Ecr., Président

Présents : MM. R. Rivet, E. Clapin, F. Lapic, J. Marsan, D. Dumaine, A. Bernier, E. Boudreau, J. A. Casavant et J. A. Cadotte.

Après lecture et approbation des derniers rapports, les aspirants :

Benoit, journalier, 29 ans..St-Hyacinthe
Edmond Sénécal, peintre, 23 ans..St-Charles
Paquet, cultivateur, 34 ans..St-Hugues
sont déclarés admis.

Il est ensuite résolu de payer :

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Aux malades..... | \$ 52.00 |
| Impression de certificats, etc | 8.50 |
| Confection 1,000 livrets... .. | 31.00 |
| Collecteur-Trésorier | 12.50 |

\$ 181.00

Et le Comité s'ajourne.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 9 AOUT 1891.

Présidence de B. O. Béland, écri., Président.
Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. Eusèbe Bourgeois propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. Alex Desgranges et agréé unanimement.

Rapport du mois par le collecteur-trésorier

| | |
|--------------------------------|----------|
| Juin 30—Balance en caisse..... | \$442.66 |
| Recette de juillet | 509 55 |

| | |
|----------------|--------|
| Total..... | 952.21 |
| Dépenses | 229 00 |

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Juillet 31—Balance en caisse..... | \$723.21 |
|-----------------------------------|----------|

A part le prêt fait en mai dernier et les divers montants en dépôt dans les succursales.

M. Louis Cordeau propose, secondé par M. Jos. Hébert que ce rapport soit approuvé. Agréé.

M. J. A. Cadotte donne avis qu'il sera proposé, pour être voté conformément aux nouveaux règlements, que l'Art. V. de la Constitution amendé et se lise comme suit : Les officiers sont : un Président, un 1er Vice-Président, un 2ème Vice-Président, un Secrétaire-Archiviste, un Commissaire-ordonnateur, plus six directeurs dans les succursales et 9 pour le Comité de Régie Central.

Que la section 3 de l'art I des Règlements se lise : La nature des affaires à traiter impose à tous les membres, dans leur intérêt, l'obligation d'assister aux assemblées de la Société, les jours et heures fixés comme ci-dessus, chacun à l'endroit dont il relève. Personne ne peut prétexter ignorance des résolutions prises ni des dispositions réglementaires qui y seront adoptées, pas même les absents habituels, après que telles décisions auront été publiées dans le ou les journaux officiels de la Société.

L'assistance, sous peine de dix centins d'amende, est obligatoire à tous les membres (excepté les malades et les absents habituels) pour les assemblées semestrielles, d'avril et d'octobre, aux jours et heure déterminés de la manière indiquée dans les sections précédentes.

Il est ensuite résolu, après délibération, qu'un sociétaire est et doit être considéré comme ayant suffisamment compromis l'honneur et la dignité de la Société, 1^o S'il est trouvé coupable d'un scandale ou d'une faute ou délit quelconque et condamné ; 2^o S'il avoue directement ou indirectement les faits à lui repro-

chés, notamment soit, pour éviter une condamnation publique, en acceptant une pénalité moindre ou moins retentissante, soit en s'éloignant ou en se laissant condamner sous un nom d'emprunt. Dans les circonstances, le Comité de Régie est justifiable de prononcer l'expulsion conformément aux dispositions de l'art X, section 4, sans être tenu, envers tel membre, aux formalités de la Section 8 du même article.

Après les autres affaires de routine et la récitation de la prière, l'assemblée s'ajourne.

Accumulation des petites épargnes

Ce qui empêche une foule de jeunes ouvriers d'arriver au bien-être, c'est qu'ils ne savent pas faire de petites économies, ou plutôt, c'est qu'ils ne peuvent pas se mettre dans l'esprit que de petites économies, réunies ensemble, finissent par faire une somme considérable. Comme ils comparent le résultat, qui sera immense, avec ses éléments, qui sont minimes, il leur semble que jamais de tels éléments ne produiront un tel résultat, ou que du moins, si la chose est possible, elle ne peut s'effectuer que par une longue suite d'années dont ils se figurent que la durée serait éternelle. "Dix cents par jour ! mais où peut-on arriver avec cela ? Ce n'est pas la peine de me tourmenter pour une si misérable économie.— Deux mille piastres, quelle somme énorme ! Est-ce que je pourrai jamais parvenir à la ramasser ? Si je nourrissais une telle espérance, je serais bien insensé." Voilà ce qu'ils disent. Et, cependant, dix centins par jour finissent par produire deux mille piastres et même plus.

En effet, si l'on économise chaque jour dix centins, c'est-à-dire \$36.50 par an, si on les place à cinq pour cent, et si on laisse les intérêts s'accumuler, on se trouvera, au bout de trente ans, possesseur d'une somme supérieure à deux mille piastres. Je conviens que les caisses d'épargne ne donnent pas généralement un intérêt aussi élevé ; mais l'on conviendra avec moi qu'il est aisé ou d'économiser un peu plus de dix centins, ou d'attendre, pour arriver à ce beau résultat, deux ou trois années de plus. Celui qui aura commencé vers l'âge de vingt à vingt-cinq ans sera donc, vers l'âge de cinquante à cinquante-cinq ans, possesseur d'une somme suffisante pour assurer son bien-être.

Or, quel est l'ouvrier qui ne peut pas facilement économiser dix centins ? Sans doute, quand on est habile, il n'est pas toujours pos-

sible d'épargner ce montant en entier. Mais aussi, en revanche, avant le mariage, on peut épargner trois et quatre fois cette somme. Combien de jeunes ouvriers gagnent \$1.00, \$1.25 et même \$1.50 par jour ? S'ils savent se contenter de la moitié pour leur dépense (et combien de gens honnêtes vivent à moins !), ils auront déjà, au moment de se marier, accumulé un petit trésor.

Vous voilà donc bien éclairé, sur la puissance de l'épargne. Vous ne rirez pas quand on vous conseillera d'économiser un sou ; vous comprendrez combien il est facile, par ce moyen, d'arriver à une richesse relative, qui doit suffire aux vœux d'un jeune homme honnête. Désirer la fortune, se consumer en vœux impuissants, envier les avantages d'autrui, quelle folie ! Il n'a rien à désirer, rien à envier, celui qui est assez persévérant et assez sage pour tirer de chaque jour de l'année ce que ce jour peut produire, et pour maintenir toujours ses besoins au-dessous de ce produit. Que parle-t-on d'aller en Californie ? la Californie est chez vous, si vous avez le courage de l'y chercher.

Est-ce à dire que je veuille condamner l'ouvrier à une vie de privations et de souffrances ? Non ; mais je ne veux pas qu'il ressemble au cultivateur insensé qui, au lieu de jeter dans ses champs la semence destinée à le nourrir plus tard, en ferait des gâteaux pour se régaler.

J'ai parlé de dix centins ; mais ils sont bien rares les ouvriers qui ne peuvent économiser par jour que cette misérable somme ou moins ! Combien d'entre eux, avant même l'âge de vingt ans, sont en état d'en épargner le double et même beaucoup plus.

Se réduire d'abord aux dépenses strictement nécessaires, et, avec le temps, accroître progressivement son bien-être, n'est-ce pas là le vrai moyen d'employer utilement la vie et en même temps d'en jouir ? A mesure que la rente, fruit de l'épargne, grossit et vient en aide au salaire on se permet, pour le logement, pour le mobilier, pour la nourriture, pour l'entretien des enfants, un surcroît de dépenses d'où résulte un plaisir d'autant plus vif qu'il a été aiguë par l'attente, et que la jouissance du présent n'est plus troublée par l'inquiétude de l'avenir.

C'est donc faire à la fois et un mauvais calcul et une mauvaise action, c'est gaspiller d'avance le bonheur de sa vie entière, que de dissiper le fruit du travail de sa jeunesse. Il doit être créé à vos yeux, ce salaire qui, sagement mérité, se convertira plus tard en bien-être pour vous et pour ceux qui vous sont chers,

Aimer l'argent, c'est un vice ; le respecter, c'est une vertu : le respecter, dis-je, c'est-à-dire le traiter avec ménagement comme un don de Dieu, comme une source de plaisirs honnêtes, et comme un gage de cette indépendance qui est le premier bien de la vie.

Etude sur la C. M. B. A.

CONCLUSION

En terminant cette étude, j'ai à remplir un devoir dicté par la reconnaissance envers les personnes qui ont eu la bonté de me fournir les notes historiques qui m'ont permis de faire de ce travail, une véritable *histoire* de la C. M. B. A. J'offre donc à ces personnes mes plus sincères remerciements. C'est à l'œuvre que nous défendons en commun qu'ils ont porté aide. Puisse cette aide, qu'ils m'ont si généreusement accordé, ne pas l'avoir été en vain ! Puisse le but que je m'étais proposé avoir été atteint, du moins suffisamment pour que la C. M. B. A. en retire quelque *benefice*.

Faire connaître, apprécier et aimer cette belle et noble Association doit être l'ambition de tous ceux qui en font partie ; ce l'est en effet pour le grand nombre ; malheureusement quelques-uns semblent considérer la C. M. B. A. comme une simple compagnie d'assurance et négligent de se renseigner sur son œuvre. Cependant le nombre en est petit et ira, espérons-le, toujours en diminuant.

La C. M. B. A. mérite, en effet, d'être étudiée et approfondie. ELLE N'EST PAS une compagnie d'Assurance, mais bien une Société de Secours Mutuel. Elle assure à chaque membre et à sa famille un secours même avant sa mort. Celui qui en devient membre entre dans une grande famille chrétienne.

Famille grande et chrétienne, oui la C. M. B. A. l'est à tous les points de vue ; trente mille catholiques unis ensemble dans les liens les plus intimes de la charité chrétienne, trente mille frères, tous professant la même foi, le même culte, n'est-ce pas là la plus grande, la plus chrétienne des familles ! Qui n'aimerait une semblable famille !

Il n'est pas un père, il n'est pas un époux, il n'est pas un fils dévoué qui ne voudrait en faire partie. Devenez donc membres, vous lecteurs qui avez appris à la connaître, de cette grande famille, union de frères, société chrétienne ; de-

venez membres, et assurez à vous-même une aide puissante pour les jours de malheur ; à votre famille un secours opportun lorsque vous ne serez plus. Devenez membre et augmentez la force de ce grand facteur social, de ce vaillant défenseur de l'Eglise, de ce bataillon de Catholiques unis sous le drapeau de l'Association Catholique de secours Mutuel.

Et vous, qui déjà membres, vous que je suis heureux d'appeler frères, redoublez de zèle et d'ardeur, travaillez ferme, répandez la C. M. B. A., soutenez ses principes si nobles. Qu'elle soit toujours aussi grande, aussi digne d'admiration qu'elle l'a été et qu'elle l'est aujourd'hui.

Rappelons-nous, frères, les grands principes qui ont guidés les fondateurs de notre Société ; FOI, UNION, CHARITÉ,—que toujours nous soyons animés de ces principes, ce sont eux qui, fidèlement observés ont fait la C. M. B. A. ce qu'elle est aujourd'hui : ce sont eux qui assureront ses progrès dans l'avenir. Ce sont ces principes qui nous ont mérité l'approbation, si entière, si chaleureuse de tous les évêques tant du Canada que des Etats-Unis.

Travaillons donc à faire entrer de nouveaux membres, comme aussi à former de nouvelles branches : il y a encore un vaste champ à ouvrir, dans notre bonne province de Québec surtout.

Je termine en citant les paroles par laquelle Sa Grâce Mgr l'Archevêque d'Ottawa terminait sa réponse à une adresse que la Succursale 29 lui présentait.

Ces belles paroles résument bien tous les sentiments qui doivent nous animer, et montrent aussi, clairement, ce qui nous vaut la si haute approbation et l'aide si précieuse du clergé.

" Noble et grand est le but que vous cherchez à atteindre, " dit-il, " je vous félicite, je vous approuve. Que la charité répandue dans les cœurs par l'Esprit Saint, fasse de vous des chrétiens puissants pour le bien, des citoyens utiles au pays ! Alors votre nom sera en honneur dans la Patrie et dans l'Eglise. "

JUSTIN.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, seimeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

REGLEMENTS

ART. XXII—*Secours aux veuves et autres intéressés*

1. Au décès d'un membre n'étant pas endetté envers la société d'une somme excédant deux piastres, la dite Société paiera à sa veuve, à défaut de veuve, à ses enfants, la somme de \$500 tant que la Société comptera au moins six cents membres. Un sociétaire marié en seconde nocce peut léguer la moitié des cinq cents piastres à ceux des enfants du premier mariage qui n'auront pas atteints l'âge de 18 ans révolus à la mort du dit membre.

2. Il sera déduit de cette somme de \$500.00 tous les arrérages dus à la Société par le membre décédé.

3. Un membre endetté de plus de \$2.00 ne sera plus considéré comme ayant droit à ce bénéfice lors même qu'il n'aurait pas été rayé ; et la Société ne devra pas accorder à ses ayants droit le secours mentionné dans la section première du présent article.

4. La veuve d'un membre décédé n'aura droit de priorité au susdit bénéfice que si elle est de conduite irréprochable et qu'elle vivait avec son mari au moins six mois avant le décès, ou qu'elle n'en a jamais été séparée que par la faute de ce dernier.

5. Arrivant le cas où le membre décédé serait célibataire, ou veuf et sans enfants, le bénéfice du présent article sera payable aux héritiers par lui indiqués ou autres représentant. légaux, après justification de leurs droits, aussitôt que collecté en vertu de l'art. XVIII section 5 des Règlements.

6. Toute réclamation à ce bénéfice devra être produite dans les trois mois à dater du jour du décès, la Société déclarant prescrite et non valable après ce délai toute prétention à s'en prévaloir, par qui que ce soit.

7. Dans le cas de nécessité, et lorsque le comité de Régie le jugera à propos, après avoir constaté la qualification du décédé et celle des ayants-droit, il pourra payer après le décès, chaque semaine, un à compte sur ce qui leur reviendrait de la Société.

8. Tout membre dont la mort aurait été volontaire ou qui proviendrait par suite de rixes, (à moins de légitime défense) duel, suicide dans un moment d'aliénation mentale causée par l'inconduite, ou en exposant imprudemment et témérairement sa vie sans nécessité ; celui qui serait tué dans des opérations militaires à l'Étranger ou contre les autorités constituées de ce

pays, dans une émeute, grève, ou soulèvement populaire après avoir reçu de l'autorité l'ordre de se disperser ; celui dont la mort aurait été déterminée par des excès d'intempérance, de débauches ou qui aurait contracté le germe de la maladie dont il est mort dans de tels déverglements ; ceux à qui la sepulture ecclésiastique serait refusée, n'auront pas droit au bénéfice du présent article ; ces différents cas constituant une fin de non-recevoir absolue.

9. La Société paiera la somme de [\$25] vingt cinq piastres à tout membre qui aura le malheur de perdre sa femme, sur demande de sa part, et après production des papiers requis, pourvu que tel membre ait payé son droit d'entrée depuis au moins un an et ne soit privé de ses bénéfices par aucun arrérage quelconque.

CE QUE PEUT L'ÉCONOMI

Adolphe, jeune ouvrier relieur, très-habile dans sa profession, mais d'un caractère impatient et impatient, s'était dit : " Qu'est-ce que les économies que peut faire un simple ouvrier ? c'est moins que rien. Je ne serai jamais en état d'acheter un fonds et de travailler à mon compte. Il est donc inutile que je me tourmente. " En conséquence de ce beau raisonnement, Adolphe passait un tiers de son temps à ne rien faire et un autre tiers à se divertir.

Son oncle, vieux sergent en retraite, qui demeurait avec le père et la mère du jeune ouvrier, se plaignait de cette conduite, grondait, conseillait, le tout en vain.

Un jour que toute la famille était réunie dans la chambre de l'ancien sergent, la conversation tomba sur un jeune homme qui était allé aux Indes sans aucune ressource, et qui, après vingt ans de périls et de fatigues, en était revenu avec une fortune de cent mille francs. L'oncle vit qu'à ce récit les yeux d'Adolphe étincelaient. " Celui-là, dit le sergent, était plus actif que toi. — Oh ! certes je travaillerais avec une ardeur infatigable si je voyais un pareil but à mes efforts ! Mais m'épuiser pour rien !.. " L'oncle ne répondit pas ; mais le soir, quand la famille se sépara, il retint Adolphe, et lui dit : " Tu parlais de fortune à acquérir : moi aussi, si j'étais plus jeune, je pourrais tenter quelque chose ; tiens, lis ce journal. "

Et il prit dans un tiroir un journal dans lequel il désigna un article. Adolphe lut tout haut :

“ On vient de demander au gouvernement espagnol l'autorisation de faire des fouilles sur les bords du Douro, [rivière d'Espagne et de Portugal,) pour retrouver un dépôt qui y fut enfoui, dit-on, après la bataille de Salamanque. On dit que pendant cette fameuse retraite, une compagnie qui avait été chargée de la garde de plusieurs caissons, fut séparée du corps d'armée, et cernée par un parti tellement supérieur en nombre, que toute tentative de résistance était impossible. L'officier qui la commandait profita de la nuit pour faire enfouir les caissons par quelques-uns des soldats en qui il avait le plus de confiance ; puis, sûr que personne ne pourrait les découvrir, il ordonna à sa petite troupe de se disperser, afin que chacun tentât de s'échapper isolément à travers les lignes ennemies. On croit qu'ils ont péri. Ces caissons renferment, à ce qu'on dit, une somme d'or très considérable. Le gouvernement espagnol n'a pas voulu accorder l'autorisation demandée. ”

Adolphe s'écria d'une voix émue : “ Vous étiez à la bataille de Salamanque ; auriez-vous fait partie de cette compagnie ?—J'en faisais partie.—Vous savez où sont les caissons ?—Je suis un de ceux qui les ont enterrés, et seul, je crois, j'ai échappé aux balles de l'ennemi. ”

Adolphe ne tenait plus en place ; il bondit sur sa chaise.

“ Vous sauriez retrouver l'endroit ?—D'autant plus facilement que nous avons pris pour point d'alignement deux collines et deux rochers.—Eh bien, mon oncle, si vous voulez, le trésor est à vous. Quel besoin avez-vous d'autorisation ? il faut aller en Espagne, acheter le terrain, déterrer le trésor, l'apporter ici. Quoi de plus facile ? ”

En disant ces mots, Adolphe avait les yeux enflammés et la voix tremblante d'émotion. L'oncle lui répondit tranquillement : “ Je n'ai pas d'argent, et si, pour en obtenir de quelqu'un j'allais lui dire mon secret, qui sait ce qui résulterait de cette confidence ? ”

—Mon Dieu, mon oncle, s'écrie Adolphe en parcourant la chambre à pas précipités, il faudrait donc beaucoup d'argent ?—Oh ! oui... beaucoup, deux mille francs, pour le moins... Mais j'y pense, ajouta-t-il comme en se ravisant, ne pourrais-tu pas me procurer cette somme ?..... Tu crois que je plaisante ?... Oui, toi-même, Adolphe... mets-toi en état de trouver le trésor... je te le donne... Remets-moi chaque jour ce que tu économiseras par ton travail ;

quand les deux mille francs seront au complet, nous partirons tous deux pour l'Espagne.

—Oh ! mon oncle, dit Adolphe avec un soupir douloureux, je ne pourrai jamais ; qu'est-ce que c'est que les économies que peut faire un ouvrier ? c'est si peu de chose !...—Ne t'inquiète pas, je sais mieux compter que toi, et, grâce à la caisse d'épargne, tes petites économies grossiront plus vite que tu ne penses. ”

Adolphe, ivre de joie et d'espérance, et décidé à employer, s'il le fallait, dix ans et plus pour arriver à se procurer la somme demandée, quitta son oncle, après être convenu avec lui de garder sur cette affaire le plus profond secret.

Dès cet instant, Adolphe ne fut plus le même : soutenu par l'espérance, il se remit au travail avec ardeur.

Les premiers mois furent les plus pénibles. Le jeune relieur avait contracté des habitudes avec lesquelles il lui était bien difficile de rompre : la contrainte du travail lui était insupportable ; il fallait renoncer à cette mobilité capricieuse qui jusqu'alors avait dirigé toutes ses actions, surmonter la fatigue et le dégoût, résister aux instances de ces anciens amis de plaisir. Ce fut d'abord une tâche pénible : plus d'une fois le courage lui manqua, et il fut sur le point de retomber dans ses anciens désordres ; mais l'importance du but à atteindre le ranimait. En apportant au vieux sergent son salaire, qui augmentait de semaine en semaine, il éprouvait toujours comme un redoublement d'espérance qui retrempait son courage ; c'est un pas bien petit vers le but, mais enfin c'est un pas.

Bientôt le travail produisit son effet ordinaire, qui est de purifier le cœur et d'inspirer les bons sentiments. A mesure que la vie d'Adolphe devenait plus régulière, ses goûts prenaient une nouvelle direction. L'assiduité au travail pendant tout le jour lui rendait le repos du soir plus doux ; il trouvait dans la vie de famille un charme toujours nouveau : il pensait beaucoup moins au trésor promis par son oncle, mais il sentait mieux de jour en jour combien il était heureux auprès de ses excellents parents et de ses sœurs, si douces et si tendres, et il s'étonnait d'avoir pu vivre dans une dissipation qui l'éloignait d'eux.

Un soir, toute la famille était réunie comme d'ordinaire dans la chambre du vieux sergent. On parla du premier maître d'Adolphe, qui, après une vie honnête et laborieuse, venait de se retirer et allait vendre son fonds.

“ Celui qui achètera le fonds de cet excellent homme, dit Adolphe, trouvera un vrai trésor s'il sait en connaître le prix et s'il conserve la clientèle que mon ancien maître devait à sa probité et à son talent. ”

Le vieux sergent sourit en entendant ces paroles. Le lendemain il appela Adolphe et lui dit :

“ Mon enfant, tes deux mille francs sont au complet.

— Déjà ! s'écria le jeune homme stupéfait et devenu moins ardent à entreprendre le voyage.

— Oui, mais lis ce journal. ”

Et il lui présenta une feuille, sur laquelle Adolphe lut :

“ On a acquis la certitude que les caissons enfouis au bord du Douro ne contenaient que de la poudre. ”

“ Ah ! mon oncle, s'écria le jeune homme plus confus qu'affligé, vous le saviez et vous vous êtes moqué de moi !

— Je ne me suis pas moqué de toi, je t'ai promis un trésor, et tu l'auras. ”

Il prend le jeune homme sous le bras, sort avec lui de la maison et le conduit devant une jolie boutique. Adolphe reconnaît l'atelier de son ancien maître restauré, repeint, garni de tous les instruments nécessaires, et, au-dessus de la porte, un nom gravé en lettres d'or, le nom d'Adolphe.

“ Voilà, mon enfant, dit le vieux sergent à son neveu qui, les larmes aux yeux, se jette dans ses bras, voilà ce que je t'ai procuré pour tes deux mille francs ; voilà ce que tu appelais toi-même hier un trésor ; et tu avais raison. car, souviens-t'en toute ta vie, mon ami, le vrai trésor de l'homme est dans le travail secondé par l'économie, comme le vrai bonheur est dans la satisfaction de la conscience et dans les affections de la famille. ”

D'après les apparences, la Russie ne pourra pas exporter de blé cette année, si même elle n'est pas obligée d'en acheter à l'étranger.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

NOUVELLE

(Suite.)

Et là-dessus, bouillant, emporté, lorsqu'il plaidait la cause du faible, Denis se sentit un accès de sainte colère, il prit son chapeau, et sortit précipitamment.

Desvernaux ne répondit rien. Penché sur l'âtre, sa pincette entre les doigts, il paraissait s'occuper exclusivement à détacher un à un les charbons embrasés qui crénelaient les flancs d'une bûche. Mais à cette minute précieuse où Dieu frappe à la porte, tu te réveilles, ô conscience endormie ! tu commences à te fondre, pauvre cœur endurci ! Encore un effort, encore quelques bonnes pensées, et l'œuvre pourra commencer.

Et durant le colloque qui venait d'avoir lieu, que devenait la petite Emilie ? Elle avait soulevé la lourde tenture, mais, je l'ai dit, ce petit coin de l'embrasure ne recevait encore que des rayons tamisés. Le cœur de la fillette se serra un peu en voyant que là, pas plus que dans les autres pièces de la maison, son oiseau ne verrait le soleil. Alors une audace la prit, dans sa pitié pour le petit être qu'elle voulait rendre heureux ; audace comme en ont les mères, elle monta sur un tabouret, réunit ses forces, poussa de ses deux petites mains tremblantes et nerveuses la chaînette qui replie et remonte le store tout entier. Un flot immense, éclatant, splendide de lumière entra comme fou de joie par la brèche ouverte, et l'oiseau fut posé doucement, mais vite, sur le petit balcon du dehors. Emilie, à la fois radieuse et effrayée de son coup d'état, voulut tout remettre dans l'ordre primitif mais en vain. Ses doigts tiraient toutes les chaînettes ; le store ne voulait plus retomber, la fenêtre ne pouvait plus se refermer, le soleil ne voulait pas se voiler, et les rieuses haleines d'avril entraient sans obstacle et sans façon dans cette frileuse chambre de malade

Alors l'oncle Desvernaux fut tiré de sa rêverie.

—Eh ! petite malheureuse, s'écria-t-il, veux-tu bien fermer tout cela ! veux-tu bien ne pas refroidir ma chaubre ! veux-tu bien... Attends va ! je vais t'apprendre à geler ton vieil oncle !

Un peu trébuchant, il s'achemina vers ce *gouffre d'air*, comme il l'appelait en maugréant ; mais arrivé là, il trouva la pauvre petite si terrifiée, qu'elle se mit à éclater en pleurs, debout sur son tabouret.

—Paix ! paix ! ma fille, n'aie pas peur, ne pleure pas, ce n'est rien ! lui dit-il avec tendresse, attiré par un attrait puissant vers cet être faible et candide.

L'idée de faire pleurer ou de causer de l'effroi à l'enfant orphelin de son Amédée, qu'il avait longtemps chéri lui-même comme son propre fils, le bouleversa tout entier ; il prit la petite dans ses bras, puis, se reposant sur le tabouret, il la fit asseoir sur son genou et se mit à lui essuyer les yeux.

Oh ! qui eût reconnu alors le frileux malade imaginaire, ce Desvernaux si souvent bourru, si systématiquement égoïste, dans cet homme assis là, près d'une croisée ouverte, embrassant et consolant une enfant assise sur ses genoux !

—Pourquoi pleures-tu, ma fille ?

—J'ai eu si peur ! fit-elle avec un reste de sanglot.

—Peur de moi ?

—Oui.

—Pourquoi ?

—Parce que j'ai ouvert la fenêtre.

—Et le store aussi, petite scélérate ! dit-il d'une voix grondeuse.

Mais l'enfant vit bien qu'il plaisantait. Elle rit, et plongea ses beaux yeux innocents dans ceux de son grand-oncle.

—Avais-tu peur de ton papa ? reprit-il avec une voix qui trembla un peu.

—De mon papa ? répondit l'enfant subitement sérieuse ; de mon cher papa qui est allé au ciel ? Oh ! non, jamais !

—Te parlait-il quelquefois de l'oncle Philippe ?

—Oui, dit-elle, bien souvent il disait à maman, comme ça : " Louise, je veux que nous allions voir l'oncle Philippe ; il est bon, il t'aimera." Et comme maman disait qu'elle n'osait pas, il lui disait toujours : " Je t'assure, Louise, qu'il t'aimera de tout son cœur, malgré qu'il s'en défende. Il était si bon autrefois pour moi ! Pourquoi est-il ainsi changé ?—C'est peut-être à cause de notre mariage ?" disait maman. Et mon papa embrassait maman, et lui disait comme ça : " Eh bien, tant pis pour lui !"

Desvernaux s'agita un peu, toussa, garda le silence, puis reprit.

—Te réjouis-tu de t'en retourner chez toi, Emélie ?

—Oui, répondit-elle sans hésiter.

—Ah ! ah ! l'ingrate ! Et pourquoi cela, mademoiselle ma nièce ?

—Pour être avec maman.

—Et si ta maman venait ici avec toi, et qu'elle eût une jolie chambre avec toi ; et si, l'été, nous allions nous trois à la campagne, où j'ai une belle serre, et un étang avec des cygnes ; et si ta maman y avait un grand jardin à elle, aimerais-tu bien.. ?

Emélie frappa l'une contre l'autre ses petites mains.

—Oh ! oncle Philippe, s'écria-t-elle, que je serais contente ! Maman ne serait peut-être plus si triste ; car depuis que papa est allé au ciel, elle pleure tous les jours, et je l'entends quelquefois la nuit sangloter et prier tout haut, à genoux vers son lit. Une fois elle me prit dans ses bras, en me disant : " Ma pauvre chérie, nous sommes bien malheureux ; il nous voudrait mieux mourir aussi ! " Et puis elle parlait de choses que je ne comprenais pas bien, de dettes, de mauvaises affaires ; elle disait que mon papa était mort parce qu'il s'était trop tourmenté par les soucis, et que nous étions devenues très-pauvres. Alors, moi, je lui ai dit comme ça : " Maman, l'oncle Philippe qui est si riche, si riche, nous empêchera d'être pauvres, puisque mon cher papa disait toujours qu'il est si bon."

Desvernaux ne répondit rien ; il était

vaincu et ne retenait plus ses larmes. Il lui semblait que son Amédée plaidait lui-même, par la bouche candide de son enfant, la cause des deux êtres qu'il laissait dans le malheur.

Il fit descendre la petite fille de ses genoux et la renvoya, voulant être seul et écouter la voix intérieure qu'il ne pouvait étouffer. Il s'appuya sur le rebord de la croisée et repassa en son cœur les paroles maïves qu'il venait d'entendre ; puis il se souvint de son frère qui lui avait, en mourant, recommandé son fils, cet Amédée qu'il avait tant aimé, et qui pourtant venait de mourir sans un mot de tendresse de lui, sans une promesse consolante pour sa jeune veuve.

Et, pendant ce temps, le petit oiseau d'Emilie chantait avec ivresse son hymne au printemps ; et le soleil, ainsi qu'un habile et silencieux opérateur, dardait avec calme, avec intensité, ses feux puissants sur le dos du malade, et l'imbibait à son insu de sa chaleur régénératrice.

Le soir, Desvernaux se sentit beaucoup mieux ; il prit son potage avec "un grand plaisir", disait-il lui-même ; de plus il éprouvait une douce et inaccoutumée envie de dormir.

Le fidèle Denis était revenu prendre sa place vis-à-vis de lui, près du chenet, pour la petite causerie du soir.

—C'est curieux, dit Philippe, je me sens tout "renouvelé ce soir ! Moi qui craignais que le soleil et le vent ne m'eussent fait du mal, ce matin, près de cette fenêtre, où je suis resté beaucoup trop longtemps !

—Quand je vous disais, monsieur Desvernaux, qu'il faisait doux, et qu'une petite sortie....

—Vous pourriez avoir raison, Denis ; on verra cela demain. Pour le moment, savez-vous une chose ? C'est que vous avez raison aussi au sujet de ma pauvre nièce Louise ; je crois bien que je vais lui écrire.

—Pour lui dire... ? demanda Denis tout radieux.

—Eh ! parbleu, pour lui dire qu'elle ne doit plus s'inquiéter ni se tourmenter des

affaires de son mari, que je m'en charge, moi, et qu'elle vienne demeurer avec nous.

Le bon Denis se leva, prit la main de Philippe, et, d'une voix joyeuse :

—Ah ! monsieur Desvernaux, monsieur Desvernaux, vous qui prétendiez ce matin que votre pauvre Denis valait mieux que vous !

(A continuer.)



—Une beile et honorable vieillesse est l'enfance de l'immortalité.

—Mieux vaut dire des sottises sur une question importante que de s'en taire. Cela devient sujet à discussion et le vrai se découvre.

—Les mensonges sont de la nature des boules de neiges qui tombent des montagnes : elles grossissent à mesure qu'elles font du chemin, jusqu'à ce qu'elles se dissipent, se fondent et enfin se réduisent à rien.

—Chez les natures jeunes et généreuses, les bons sentiments trouvent toujours de l'écho.

—La pauvreté coûte plus cher que toutes les richesses, car on ne peut y arriver qu'en donnant tout ce qu'on a.

—Tous les arbres portent des feuilles, mais tous ne donnent pas de fruits.

—La résignation n'est pas la torpeur : c'est le calme dans la douleur, la soumission à une volonté souveraine ; mais c'est aussi la courageuse résolution d'essayer si cette volonté, qui ne peut toujours être hostile, ne protégera pas de nouveaux efforts. Il faut se relever : la résignation, c'est du courage et du courage infatigable.

—L'égoïsme est une sorte de vampire qui nourrit son existence de celle des autres.

—La cupidité vit au milieu de la société comme un ver destructeur au sein de la fleur qu'il habite, qu'il ronge et fait périr.

—Plus on étudie et plus on demeure convaincu que toutes nos connaissances ne datent que d'hier, et qu'il en est peut-être davantage qui ne dateront que demain.

—Fidèle à sa divine mission d'ange consolateur, la femme apporte à presque toutes ses af-

fections un peu de cet instinct sublime qui entraîne la sœur de charité au chevet d'un inconnu, de même que le missionnaire court au martyr et le soldat à la gloire. Quand l'isolement ne l'aigrit pas, il développe chez elle des trésors immenses d'affection et de charité.

Chronique locale

—Les membres de l'Union St-Joseph voudront bien ne pas oublier qu'le premier versement de la cotisation pour décès de M. A. Phaneuf est maintenant exigible. *Tous* les membres sont tenus de payer cette cotisation dans les délais voulus, sous la même peine que pour la contribution mensuelle ordinaire. Le premier versement pour décès de M. Jos. Beuregard et le deuxième par M. A. Phaneuf sont maintenant dus et deviendront exigibles simultanément en septembre.

Les membres dont l'admission dans la Société est postérieure à la date de l'un ou l'autre décès sont les seuls exempts de l'une ou l'autre cotisation, ou des deux suivant le cas.

—Nous devons commencer aujourd'hui même la publication des lois et décrets qui régissent les Sociétés de Secours Mutuel en France, et la conférence donnée à l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe à St-Hugues, le 22 juillet dernier. L'abondance des matières au dernier moment, nous force de renvoyer ces documents au prochain numéro.

—Monseigneur l'évêque de St Hyacinthe a conféré le 5 courant, dans la Chapelle des Sœurs St Joseph, la Tonsure et les Ordres moindres au Frère Jean Dominique Brosséau, de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

—Comme nous l'avions annoncé, l'Union St-Jean-Baptiste a siégé lundi soir, sous la présidence de H. Lamoureux, éc., 1er vice-Président. Il a été résolu, entr'autres choses, de commencer sous peu les préparatifs pour célébrer dignement la prochaine fête St-Jean-Baptiste.

—Nous apprenons la guérison miraculeuse, au village Laprovidence d'une personne gravement malade depuis des mois. Il y a quelques semaines surtout, une paralysie partielle survenue à la suite d'affections antérieures, retenait cette personne à domicile et incapable de vaquer en aucune manière à ses occupations.

Après avoir reçu la sainte communion dimanche, elle en ressentit tout-à-coup un mieux très sensible. Le lendemain, ceux qui l'avaient connue si abattue par la maladie étaient tout surpris de la voir complètement guérie et en état de se livrer sans fatigue à des travaux ordinaires.

—Un jeune enfant de cinq ans, fils de M. Rock Lagassé, maçon, demeurant rue Claude, s'est démis un bras en tombant d'une échelle, pendant qu'il s'amusaît, mardi soir.

—Les travaux du canal d'égoûts, rue St-Antoine sont poussés avec vigueur, On nous informe que plus de trente hommes y seront employés jusqu'à ce que l'ouvrage soit complété.

—Le P. Desjardins, de la compagnie de Jésus, prêche une retraite en cette ville aux Sœurs de la Présentation.

—Le maire de Québec, M. Frémont, était en cette cité dimanche, l'hôte de M. Maurice St Jacques, avocat.

—Environ cinq mille boîtes de fromage étaient en vente samedi à St Hyacinthe. Il en a été acheté en tout 3,000 boîtes, dont 1,500 pour le compte d'une seule agerçe, à 8½ cents.

—Le chef Benoit est parti pour Sprügfild Mass., délégué par le Conseil de ville à une convention de tous les chefs de police et chefs de pompiers.

—M. A. Marquette, meublier de cette ville, se préparait à découper certains ouvrages en bois, lundi matin, à la boutique de M. M. F. X. Bertrand. En plaçant, sur la roue à mouvement, la scie à ruban dont on se sert pour découper, M. Marquette eut la main prise entre un obstacle quelconque et cette scie qui lui écorcha affreusement deux doigts.

—La police était mandée en toute hâte, dimanche soir, dans une maison du quartier no 5 menacée d'invasion par certains radeurs nocturnes. La porte principale avait été forcée assez brusquement pour donner l'éveil aux personnes de l'intérieur. Après des recherches très actives opérées par les policiers, rien d'extraordinaire ne put être découvert aux alentours ; les coupables avaient filé à la première alerte.

—Les funérailles de M. Jos Beuregard ont eu lieu le 6 à la cathédrale. Plusieurs centaines de personnes y assistaient. Le service fut chanté par M. l'abbé Beuregard, frère du défunt, assisté de M. J. H. Brunault comme diacre et de M. J. H. Beaudry comme sous-diacre. Au

chœur nous remarquons la présence des chanoines Bcauregard et Ouellette, de MM. Durocher, Soly, O'Gara, Gendron, Brunault, Chaffers, Decelles et plusieurs autres.

—On a célébré la fête de St-Dominique avec beaucoup de solennité à l'église Notre-Dame du Rosaire de cette ville, mardi le 4 août courant. Sa Grandeur Mgr l'évêque du diocèse officiait pontificalement à l'office du matin.

—Un tout jeune homme de cette ville, s'est emparé samedi d'un melon très-appétissant exposé sur la table d'une vendeuse de légumes. La victime ayant refusé de porter plainte, le clerc du marché, cependant, crut devoir forcer le jeune délinquant à s'en excuser auprès d'elle.

—Les nombreux enfants de M. Onésime Frédéric Despars, au nombre de neuf, se réunissaient, lundi soir pour offrir à leurs vieux parents, de très jolis cadeaux.

—Une proposition de louer à M. L. F. Morrison pour cinq ans, le pont de la société a été soumise aux actionnaires réunis en assemblée, mercredi dernier. Des amendements à cette proposition furent présentée après que l'hon. juge Tellier, MM. Louis Côté et L. A. Gendron eurent exprimé leur opinion contre le projet.

Par la décision des intéressés présents, sur un vote de 131 voix contre 49, ce pont passera sous le contrôle de M. L. F. Morrison au 1er janvier 1892.

Le prix de la location offert et accepté par la résolution est de \$5,000, pour les cinq ans, payable à raison de \$750 pour la première année, \$1,000 pour la deuxième, \$1,100 pour la troisième, \$1,075 pour les deux dernières années.

D'après l'état des affaires de la société, présenté à cette même séance par R. E. Fontaine, président, les recettes de l'année dernière ont soldé la dépense.

—Le chef de police Benoit conduisait à l'asile St-Jean de Dieu, le nommé Basile Picard atteint subitement d'aliénation mentale. Le malheureux, après avoir étranglé sa femme au point de la croire trépassée, s'était infligé de cruelles blessures à la tête en se précipitant dans un puits, ce qui a motivé son arrestation et l'internement définitif comme mesuse de précaution.

—Le gouvernement russe a ordonné de réduire considérablement le taux du transport des grains, dans les provinces où le haut prix du blé a fait hausser le prix du pain.

ECHOS

—Quoique M. J. A. Chicoyne ne soit plus le rédacteur du *Pionnier de Sherbrooke*, cependant nous constatons avec plaisir qu'il en conserve la haute direction et qu'il n'abandonne point le journalisme. Il est important que nos journaux conservent à leur tête des écrivains d'expérience dans les luttes de la presse et possédant une connaissance approfondie de la politique.

—Il y aura le 19 courant à l'école de fromagerie de la société d'industrie laitière, à St-Hugues de Bagot, une conférence pratique sur la fabrication du fromage donnée par M. D. M. Macpherson. Messieurs les inspecteurs de syndicats de fromagerie sont spécialement invités à se rendre à cette conférence. Tous les fabricants, membres de la société et désirant profiter des enseignements de M. MacPherson, seront les bienvenus à cette conférence. Prière aux journaux de reproduire.

—Une lettre reçue de Haverhill, Mass., nous annonce la fermeture, depuis plus de trois semaines, des principaux établissements pour la fabrication des chaussures. On ne prévoit pas encore à quelle date ces établissements pourront donner de l'emploi. La position des ouvriers surtout parmi nos compatriotes, est des plus précaires. Sans ouvrage, et partant sans ressources, la plupart cherchent inutilement de l'emploi ailleurs. On nous cite des chefs de famille partis sans le sou à la recherche d'un travail quelconque, sous un ciel plus clément. La crise affecte aussi cruellement le commerce. Les fournisseurs Canadiens parlent de fermer boutique sous quelques jours, la collection devenant impossible.

—Le prix des œufs varie de 12½ cts à 13 cts la douzaine.

—On cote le foin pressé, no. 1 à \$11 la tonne et le no. 2 à \$10. Par 100 bottes, le prix est de \$9.00 à \$11.00.

—Comme mesure de représailles contre l'Allemagne, il est question, par le gouvernement français, d'interdire l'accès du pays aux commissaires voyageurs Allemands.

—On a compté 8,000 pèlerins au sanctuaire de Ste-Anne de Beaupré, lundi.

—On estime à près de \$50,000,000 la diminution que va éprouver cette année le rendement des douanes aux Etats-Unis.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches**N. G. LEDUC & Cie**

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratis à toute personne qui achète une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.Soies, Velours, Pluches, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Ses tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement
d'hommes défont toute compétition.**E. ROULLEAU**

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moulee, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

TOUS LES ARTICLES NÉCESSAIRES POUR LES FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.**Joseph Morin**

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE*En gros et en détail.*

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

LEON PALARDY

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES DIMENSIONS

Place du Marche a Foin, Saint-Hyacinthe, Que.

OSCAR LAMOUREUX**ENTREPRENEUR**

Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaises,
Fours, etc.**H. N. BERNIER**Poseur d'appareils de Chauffage, d'Eclairage,
de Bains, etc.Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

128, Rue Cascades

SANT-HYACINTHE.**E. LAMARCHE**

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Batisse de la " Tribune ".

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRÈRE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvreur,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin Général
Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Épiceries, Provisions, Vins et Liqueurs

Ferronneries et Peintures.

FAIENCÈS, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ET

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Ansi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

Toux, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25 ct

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-GERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boncher de LaBrûte, imprimeur-éditeur, en la cité
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.